



2016

rapport de gestion  
*de la Caisse d'Épargne de Cossonay société coopérative*

Votre épargne est  
en de bonnes mains!



Caisse d'Epargne  
de Cossonay

société  
coopérative

185<sup>ème</sup>  
RAPPORT  
DE GESTION

2016

# *sommaire*

L'exercice en bref	3
Organes de la banque	4
Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Capitaux propres	10
Annexe aux comptes	11
Rapport de l'organe de révision	25
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	26
Évolution	28

# L'exercice en bref

(en milliers de francs)	2016	Exercice précédent
<b><i>Bilan</i></b>		
Total du bilan	397'848	386'813
Avances à la clientèle	336'292	325'927
Dépôts de la clientèle	295'512	278'263
Fonds propres (après répartition du bénéfice)	30'541	29'211
<b><i>Résultats</i></b>		
Résultat net des opérations d'intérêts	4'230	4'529
Autres produits	1'221	899
Charges d'exploitation et impôts	3'397	3'490
Pertes, amortissements et provisions	504	685
Bénéfice de l'exercice (résultat de la période)	757	808
<b><i>Dividende</i></b>		
Dividende brut par titre	12 %	12 %

# Organes de la banque

## *Conseil d'administration*

Président	Bertrand Duperrex	Vullierens
Vice-Président	André Borgeaud	Penthalaz
Membres	Jérôme Bastian	La Chaux
	Gaël Girardet	Cossonay
	Antoinette Reymond	Allens
	Didier Simond	Sullens
	Marylène Villard	Dailens
Secrétaire (hors CA)	Charles-Emile Cuhat	La Sarraz

## *Personnel*

Directeur	Jean-Michel Pasche
Fondé de pouvoir	Alexis Rochat
Mandataires commerciaux	Paul Felley
	Stéphane Laurent
	Valérie Séchaud
Collaboratrices	Nathalie Bernard
	Aline Boudry
	Evelyne Kernen
	Stéphanie Martin
	Françoise Salone
	Myriam Waber
Apprenti	David Curchod

## *Organe de révision*

BDO SA

# Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction

Dans l'une de ses récentes communications, l'Association suisse des banquiers relevait que les valeurs essentielles sur lesquelles repose l'activité bancaire helvétique sont la stabilité, l'universalité, le sens des responsabilités et l'excellence.

Par analogie, et toutes proportions gardées, ces quatre piliers fondamentaux doivent guider le Conseil d'administration et la Direction de la banque afin de pérenniser la CEDC et mériter la confiance de ses sociétaires et client(e)s, qu'ils soient épargnant(e)s ou au bénéfice de lignes de crédit.

Nul besoin de rappeler ici l'environnement atypique dans lequel le monde bancaire évolue depuis de très (trop?) nombreux mois.

Environnement qui a malgré tout permis à votre banque de boucler un exercice 2016 avec un bénéfice net en léger retrait de 6 %, permettant toutefois de consolider l'assise de ses fonds propres et maintenir une trésorerie largement excédentaire comparativement aux normes imposées. Et ce, sans déroger à ses principes prudents de maîtrise des risques qu'ils soient de crédits, opérationnels ou de taux d'intérêts.

Ce résultat se veut également le reflet d'une politique saine et réfléchie dans le maintien de marges suffisantes à la tenue de ses charges, induisant un volume d'affaires hypothécaires réduit comparativement aux années précédentes, mais assumé.

En termes chiffrés, le résumé des résultats 2016 peut se présenter de la manière suivante :

Le total du bilan s'élève à **CHF 397'847'833.04 (+ 2.85 %)**. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **6.20 %** pour atteindre **CHF 295'512'238.12** alors que les avances à la clientèle totalisent **CHF 336'292'184.01 (+ 3.18 %)**.

Le taux de couverture des avances à la clientèle par rapport aux avoirs de la clientèle atteint ainsi **87.87 % (85.38 % à fin 2015)**.

Le bénéfice (résultat de la période) s'élève à **CHF 756'744.73 (- 6.36 %)** après augmentation des réserves pour risques bancaires généraux de **CHF 740'000.-**, impôts de **CHF 337'050.-**, comptabilisation de **CHF 658'320.75** dans les produits extraordinaires et de **CHF 53'000.-** dans les charges extraordinaires.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration vous proposera lors de l'assemblée générale du **vendredi 21 avril 2017**, de maintenir le versement d'un dividende de **12 %**.

Cossonay, le 23 février 2017

Au nom du Conseil d'administration

B. Duperrex

Président

Ch.-E. Cuhat

Secrétaire

La Direction

J.-M. Pasche

Directeur

# Actifs

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2016 CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités		41'587	32'916
Créances sur les banques		15'434	22'834
Créances sur la clientèle	7.1	38'381	23'353
Créances hypothécaires	7.1, 7.8	297'911	302'574
Immobilisations financières	7.3	128	144
Comptes de régularisation actifs		109	132
Participations	7.4	544	432
Immobilisations corporelles	7.5	1'143	1'311
Valeurs immatérielles	7.6	205	0
Autres actifs	7.7	2'406	3'117
<b><i>Total des actifs</i></b>		<b>397'848</b>	<b>386'813</b>
Total des créances subordonnées		0	0



# Passifs

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2016 CHF	Exercice précédent CHF
Engagements envers les banques		11'607	15'602
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		252'041	229'666
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		2'601	3'311
Obligations de caisse		43'471	48'597
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7.8, 7.10	48'700	51'100
Comptes de régularisation passifs		1'339	1'350
Autres passifs	7.7	301	297
Provisions	7.11	7'061	7'495
Réserves pour risques bancaires généraux	7.11	7'204	6'464
Capital social	7.12	1'544	1'535
Réserve légale issue du capital		442	432
Réserve légale issue du bénéfice		20'770	20'150
Bénéfice reporté		10	6
Bénéfice (résultat de la période)		757	808
<b>Total des passifs</b>		<b>397'848</b>	<b>386'813</b>
Total des engagements subordonnés		0	0

## Opérations hors bilan

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2016 CHF	Exercice précédent CHF
Engagements conditionnels	7.1, 7.16	1'186	997
Engagements irrévocables	7.1	3'308	2'658
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	7.1	474	421

bilan

# Compte de résultat

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2016 CHF	Exercice précédent CHF
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes		7'550	8'134
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		4	4
Charges d'intérêts		-3'300	-3'746
Résultat brut des opérations d'intérêts		4'254	4'392
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-24	137
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		4'230	4'529
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		73	81
Produit des commissions sur les opérations de crédit		16	19
Produit des commissions sur les autres prestations de service		352	349
Charges de commissions		-44	-45
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		397	404
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>			
		106	116
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0	0
Produit des participations		75	75
Résultat des immeubles		0	0
Autres produits ordinaires		49	61
Autres charges ordinaires		-65	-76
Sous-total autres résultats ordinaires		59	60

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2016 CHF	Exercice précédent CHF
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	7.17	-1'440	-1'515
Autres charges d'exploitation	7.18	-1'620	-1'525
Sous-total charges d'exploitation		<b>-3'060</b>	-3'039
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5, 7.6	-254	-285
Variations des provisions et autres correctifs de valeur et pertes	7.11	-250	-400
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1'228</b>	1'384
Produits extraordinaires	7.19	659	319
Charges extraordinaires	7.19	-53	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7.19	-740	-444
Impôts	7.20	-337	-451
<b>Bénéfice (résultat de la période)</b>		<b>757</b>	808
<b>Répartition du bénéfice</b>			
Bénéfice (résultat de la période)		757	808
Bénéfice reporté		10	6
Bénéfice au bilan		<b>767</b>	814
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		-575	-620
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		0	0
Distributions au moyen du bénéfice au bilan		-186	-184
Autres distributions du bénéfice		0	0
<b>Report à nouveau</b>		<b>6</b>	10

résultat

# Présentation de l'état des capitaux propres

(en milliers de francs)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/perte reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	1'535	432	20'150	6'464	6	808	29'395
Dividendes et autres distributions	0	0	0	0	0	-184	-184
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	740	0	0	740
Autres dotations (prélèvements) affectant les autres réserves	0	0	620	0	0	-620	0
Modification du bénéfice reporté	0	0	0	0	4	-4	0
Augmentation du capital	9	10	0	0	0	0	19
Bénéfice (résultat de la période)	0	0	0	0	0	757	757
■ Capitaux propres à la fin de la période de référence	<b>1'544</b>	<b>442</b>	<b>20'770</b>	<b>7'204</b>	<b>10</b>	<b>757</b>	<b>30'727</b>

# 1 Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

## Généralités

Sous la raison sociale Caisse d'Épargne de Cossonay société coopérative, il existe une société coopérative fondée le 1<sup>er</sup> mai 1833. Son siège est à Cossonay et une agence a été ouverte au printemps 1993 à Sullens.

A la fin de l'exercice, l'effectif du personnel est de 11 personnes. Converti en emplois à temps complet, le nombre s'élève à 9,1 auquel il faut ajouter un apprenti (année précédente 9,6).

La société a pour but d'encourager l'épargne par l'exploitation d'une banque régionale. Elle déploie principalement son activité dans la région de Cossonay.

## Pool des actionnaires de RBA-Holding

La banque est membre du Pool des actionnaires de RBA-Holding et utilise, contre rémunération, les services qui lui sont proposés. Pour mettre en place ces services, RBA-Holding et ses sociétés affiliées ont dû effectuer et préfinancer des investissements d'infrastructure. La banque s'est engagée à verser, en cas d'éventuelle sortie du Pool des actionnaires de RBA-Holding, une indemnité de retrait de 0,08 % de la somme du bilan.

La banque a reçu, en 2011 et 2012, en relation avec la migration informatique, des versements de RBA-Futura (Fonds d'entraide dans le cadre du réseau de sécurité et de solidarité de RBA) pour un montant de CHF 119'595.- par année. La banque s'est engagée à rembourser ces montants en cas de sortie du RBA-Pool des actionnaires avant le 31 décembre 2017.

Depuis 2014 (et jusqu'en 2017), la banque reçoit des montants liés à la liquidation de RBA-Futura. En 2016, le montant reçu est de CHF 129'622.-. En cas de sortie du Pool, il n'y a aucune obligation de remboursement de ces montants. Ces versements cesseraient en cas de sortie du groupe avant le 31 décembre 2017.

En 2013, RBA-Holding a vendu sa division «Intégration IT» à Swisscom. Le produit de cette vente est redistribué aux banques sous forme de dividendes (de 2014 à 2017). Durant l'exercice 2016, le dividende en faveur de notre banque s'est élevé à CHF 58'254.-.

## Champ d'activité

La banque développe les champs d'activités décrits ci-après. Pour le surplus, il n'existe pas d'autres activités qui ont une influence sur le risque et la rentabilité de la banque.

## Opérations au bilan

Le principal domaine d'activité, qui représente également la source majeure de revenus, est représenté par les opérations de bilan fondées sur la différence d'intérêts. Le résultat net des opérations d'intérêts représente 88,3 % du total des revenus ordinaires (exercice précédent 88,7 %).

A l'actif, les créances hypothécaires représentent 74,9 % du total du bilan (exercice précédent 78,2 %). L'ensemble des crédits et prêts à la clientèle totalise 84,5 % du bilan (exercice précédent 84,3 %). Les crédits octroyés à la clientèle sont essentiellement couverts par des hypothèques. La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont en règle générale gagés.

Au passif, l'ensemble des fonds déposés par la clientèle totalise 74,3 % du total du bilan (exercice précédent 71,9 %).

## Opérations de commissions et de prestations de service

Les opérations de commissions concernent principalement les locations de safes, droits de garde sur dépôts de titres ainsi que le trafic des paiements. La banque n'accepte pas de mandat d'administration de dossiers de titres. Par contre, elle exécute les ordres d'achats et de ventes de titres qui lui sont donnés par les clients. La CEDC a obtenu l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour exercer une activité de négociant en valeurs mobilières.

## Opérations de négoce

La part prépondérante des opérations de négoce concerne les opérations de change (devises et billets), réalisées de manière sélective quant à la qualité des contreparties. Cette activité demeure toutefois marginale.

## Autres secteurs d'activité

La banque entretient un portefeuille de titres pour des raisons de liquidités et de placements. Ils figurent sous les immobilisations financières. Le siège social est installé dans son propre immeuble. La banque détient en outre un terrain sur lequel elle a aménagé un parking pour les voitures du personnel et des clients.

## 2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

### 2.1 Principes généraux

La tenue des livres, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définis par la Circ.-FINMA 15/1.

La Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative établit ses états financiers statutaires selon une présentation cohérente. La situation économique est représentée de telle manière que des tiers puissent se forger une opinion fiable.

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la banque le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat. L'évaluation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées est effectuée selon le principe de la date de conclusion. Les opérations conclues à terme sont inscrites dans les affaires hors bilan jusqu'à la date de règlement. Les transactions sont inscrites ensuite dans le bilan à la date de règlement.

Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

### 2.2 Principes de présentation

La loi prescrit un cadre de présentation pour les états financiers et l'annexe aux comptes annuels. Seules les composantes de ce schéma de publication applicables à la banque figurent ici. Ainsi, les tableaux prescrits ont-ils été limités aux catégories de données concernant la banque dans le but d'en faciliter la lecture.

Pour le surplus, la banque est dispensée d'établir un tableau de financement en raison du recours au principe de la présentation fiable pour l'édition de ses comptes annuels (art. 25 al. 3 OB).

### 2.3 Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés,

sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

### 2.4 Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'exercice précédent.

### 2.5 Liquidités

Les montants sont portés au bilan à la valeur nominale.

### 2.6 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont inscrites à la valeur nominale et diminuées des correctifs de valeur pour risques de défaillance nécessaires. Les engagements sur les banques sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les avoirs et les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

### 2.7 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont portées au bilan à la valeur nominale déduction faite des correctifs de valeur pour risques de défaillance nécessaires.

Des correctifs de valeur pour risques de défaillance sont constitués pour tous les risques de perte perceptibles selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsqu'on peut s'attendre à ce que la valeur comptable de la créance soit inférieure au montant dû. Les correctifs de valeur pour risques de défaillance sont directement déduits des positions actives correspondantes. La détermination des risques de défaillance latents se fonde sur l'expérience. Le calcul est effectué individuellement selon une approche systématique.

Les créances compromises sont des créances pour lesquelles il est peu probable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises sont évaluées comme leurs éventuelles garanties à la valeur de liquidation, et dépréciées en tenant compte de la solvabilité du preneur de crédit. L'évaluation se fait individuellement et la perte de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

La constitution initiale, de même que d'éventuelles constitutions ultérieures de provisions pour risques (à savoir les correctifs de valeur pour risques de défaillance pour l'utilisation effective, et les provisions pour la limite de crédit non utilisée) est globalement effectuée par la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de modifications de l'utilisation, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est effectuée lors de chaque bouclage entre les correctifs de valeur et les provisions, pour que l'utilisation effective des différentes limites soit correcte au niveau

du bilan. Les dissolutions de correctifs de valeur ou de provisions devenues libres sont également effectuées par la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents qui ne sont pas réutilisés immédiatement pour d'autres corrections de valeur de même nature sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable ou qu'on renonce à la récupérer, elle est amortie par le débit du correctif de valeur correspondant.

Pour de plus amples informations en lien avec les correctifs de valeur pour risques de défaillance, nous nous référons au point 3 «Identification des risques de défaillance et détermination des correctifs de valeur».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

## **2.8 Engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les engagements sur métaux précieux sur comptes métaux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

## **2.9 Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture.

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter les risques de taux, dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont comptabilisés dans la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes», pour les intérêts encaissés et dans la rubrique «Charges d'intérêts», pour les intérêts décaissés.

Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

La banque documente les relations de couverture ainsi que les buts des opérations de couverture lors de la conclusion des opérations. La banque vérifie périodiquement les besoins de couverture en relation avec la réglementation interne.

## **2.10 Immobilisations financières**

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués et inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition avec imputation de l'agio ou disagio (composante d'intérêt) sur la durée («méthode Accrual»). Les modifications de valeur liées aux risques de défaillance sont comptabilisées immédiatement dans la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Si des titres de créance sont vendus avant l'échéance ou remboursés prématurément, les gains et pertes relatifs à la composante d'intérêt ne sont pas perçus de suite, mais sont délimités sur la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Les titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à leur échéance (destinés à la revente) sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, les parts de placements collectifs de capitaux, les propres positions physiques de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente, la valeur considérée est la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si la juste valeur, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite. Le solde des variations de valeurs est comptabilisé dans la position «Autres charges ordinaires» ou la position «Autres produits ordinaires».

Lors de cession d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, le résultat réalisé est entièrement comptabilisé dans la position «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

## **2.11 Participations**

Il s'agit essentiellement des participations minoritaires à caractère d'infrastructure destinées à être conservées à long terme. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires, compte comme la valeur réglementaire la plus élevée. La valeur est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires». Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

## **2.12 Immobilisations corporelles**

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché nette ou une valeur d'usage, s'ils peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation notable de la durée de vie et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et portées à l'actif à leur valeur d'acquisition. Lors d'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :

- Immeuble à l'usage de la banque: 20 ans
- Autres immobilisations corporelles: 10 ans
- Logiciels, matériel IT: 3 ans

Les acquisitions jusqu'à CHF 10'000.- sont amorties intégralement chaque fin d'année.

La valeur des immobilisations corporelles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires».

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

## **2.13 Valeurs immatérielles**

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour la banque. Les valeurs immatérielles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation peut être enregistrée au maximum à la valeur d'acquisition. Lors d'évaluation ultérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Lors de l'activation de valeurs immatérielles, la durée d'utilisation future doit être estimée avec prudence.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories de valeurs immatérielles

est la suivante:

- Projets, licences et autres valeurs immatérielles: max. 5 ans.

La valeur des valeurs immatérielles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

## **2.14 Obligations de caisse**

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

## **2.15 Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les commissions contre paiement à l'avance en lien avec les prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes d'intérêts et délimitées sur la durée des prêts respectifs («méthode Accrual»).

## **2.16 Provisions**

Une provision est constituée si un événement passé crée une obligation probable justifiée dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais estimable de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture, si ceux-ci contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps exerce une influence significative, le montant de la provision doit être escompté.

Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds.

La sous-position «Autres provisions» peut inclure des réserves latentes. La banque constitue notamment des correctifs de valeur forfaitaires destinés à couvrir les risques de défaillance latents existants à la date critère d'évaluation. Ils s'élèvent à 0,5 % des avances à la clientèle. Les variations de ces correctifs de valeur sont enregistrées soit dans la rubrique «Charges extraordinaires» soit dans la rubrique «Produit extraordinaires».

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées, comme suit:

- Les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts»



- Les autres provisions par la rubrique «Variation des provisions et autres corrections de valeur, pertes»

### **2.17 Engagements de prévoyance**

Les conséquences économiques des institutions de prévoyance sur la banque sont soit des avantages économiques, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de la Caisse de pensions Bafidia à Aarau à laquelle la banque est affiliée.

En cas de découvert, il existe un engagement économique si les conditions pour la constitution d'une provision sont données. En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser, en dehors des prestations réglementaires, pour un autre usage économique de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur dues vis-à-vis de l'institution de prévoyance affiliée sont comptabilisées en permanence dans le compte de résultats dans la position «Charges de personnel».

### **2.18 Impôts**

Les impôts sur le capital et le bénéfice dus sur le résultat de la période concernée et le capital déterminant sont calculés en accord avec les prescriptions fiscales. Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

Les engagements issus d'impôts sur le capital et le bénéfice courants doivent être inscrits dans la position «Comptes de régularisation passifs».

Les impôts latents sur le bénéfice ne sont pas considérés ni saisis.

### **2.19 Réserves pour risques bancaires généraux**

La saisie au bilan se fait à la valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées et font partie du capital propre.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées ou dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

### **2.20 Comptes de régularisation**

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

### **2.21 Opérations hors bilan**

Les opérations hors bilan sont saisies à la valeur nominale. Des provisions sont créées pour les risques de pertes identifiables sur les passifs.

### **2.22 Conversion des monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. (Position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur»).

Les taux de clôture utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants:

	2016	2015
EUR	1.0728	1.0843
USD	1.0174	0.9958
GBP	1.2554	1.4761

### 3 Identification des risques de défaillance et détermination des correctifs de valeur

Pour mesurer et gérer le risque de défaillance, la banque classe ses crédits dans le système de notation des clients «RasyEA» des banques RBA. Celui-ci comprend au total dix classes de notation.

Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré, la valeur des sécurités est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeur pour risque de défaillance n'est constitué.

Pour les créances appartenant aux classes 7, 8 et 9, on doit s'attendre à une exposition plus élevée au risque car il existe un risque potentiel de perte. Les créances de ces classes de notation sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Les montants de risque déterminés pour chaque position sont couverts par des correctifs de valeur individuels selon leur probabilité d'occurrence et en fonction de la classe de rating correspondante.

Les créances de la classe 10 comptent comme créances compromises, c'est-à-dire qu'il est improbable que le preneur de crédit puisse à l'avenir faire face à ses obligations. Ces créances sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Il convient d'utiliser la valeur de liquidation déterminée. Dans la mesure où la restitution de la créance dépend uniquement de la réalisation des garanties, la part non couverte fait entièrement l'objet de correctifs de valeur. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés de capital et d'intérêts ont été réglés selon les dispositions contractuelles et lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Pour les comptes courants avec une limite de crédit, la banque procède selon l'option du chiffre 1 de la FAQ de la FINMA en ce qui concerne la détermination des correctifs de valeur pour risques de défaillance.

Les commissions et les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) ne doivent pas être pris en compte dans le revenu des intérêts. Les intérêts échus et impayés au-delà de 90 jours font partie de ces catégories. Les intérêts échus sont déterminés selon le principe brut.

Dans le cas des crédits en compte courant, les commissions et les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis 90 jours.

### 4 Évaluation des garanties (valeurs vénales et d'avance)

Lors de l'estimation des garanties se rapportant à des créances hypothécaires sur gages immobiliers, nous nous basons sur les directives internes fondées sur les directives de l'Association suisse des banquiers.

La valeur des garanties est vérifiée à intervalles raisonnables en fonction du type de couverture. Les estimations immobilières sont effectuées selon les directives. Des spécialistes en crédits compétents estiment les objets à usage propre, les immeubles d'habitation et commerciaux simples, ainsi que les immeubles locatifs. Des experts externes reconnus en tant qu'estimateurs peuvent être impliqués pour les objets plus compliqués ou qui ne se trouvent pas dans le rayon d'activité proche.

Les valeurs suivantes servent à déterminer la valeur d'avance actuelle et future:

Valeur vénale

- Maisons individuelles et à deux logements
- Appartements en propriété par étage
- Maisons et appartements de vacances
- Terrains

Valeur de rendement

- Immeubles locatifs
- Immeubles commerciaux
- Objets industriels
- immeubles à utilisation mixte

La valeur retenue correspond au plus à la valeur de marché. Des taux d'avance maximaux sont donnés par type d'objet. Lors de créances compromises, les garanties correspondantes sont évaluées à la valeur de liquidation.

## 5 Gestion des risques

Le Conseil d'administration procède régulièrement à une analyse des risques de la banque dans le but de les identifier, de les mesurer, de les évaluer et de les contrôler. Conformément à ses statuts, la CEDC est gérée sur la base de principes de prudence. Elle s'interdit toutes opérations de nature spéculative.

Etant donné que la banque exerce principalement son activité dans les opérations de bilan, les variations de taux peuvent influencer considérablement le résultat des opérations d'intérêts et, par voie de conséquence, sa principale source de revenus. La banque porte une attention toute particulière à la gestion de ce risque en appliquant une méthode d'analyse ALM (Asset & Liability Management) qui s'appuie sur un logiciel spécifique. Au besoin, elle peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

Concernant les risques de crédits, l'établissement fait preuve d'une grande prudence lors de leur octroi. Il exige systématiquement des garanties de première qualité. Lorsqu'il s'agit d'hypothèques, il évalue les immeubles de manière prudente et accorde les crédits en respectant les marges traditionnelles d'avance. Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le Conseil d'administration a fixé une tolérance au risque de liquidité qui est révisée au moins une fois par an.

La Banque n'a aucune intention de prendre des risques excessifs dans les besoins de liquidités. L'objectif est d'avoir à tout moment suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter les obligations de paiement, même en cas de situation de crise. Cela se traduit en termes quantitatifs par des niveaux d'alertes et des limites globales, y compris en matière de niveau de réserve de liquidités. Il existe en outre un plan d'urgence.

Un cadre réglementaire interne garantit que les incitations à la prise de risques sont adaptées aux risques de liquidités.

La Banque gère et contrôle ce type de risque au travers de la concordance des échéances des actifs et des passifs et selon les dispositions légales et conventionnelles en la matière.

Le service «compliance» de la banque veille au respect des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, appuyé par Clientis SA. Enfin, s'agissant des risques juridiques, la banque fait appel aux conseils d'un avocat.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés sur la situation de fortune, financière, de liquidités et de rendement, ainsi que sur les risques inhérents, par un système d'information adapté.

Les risques de crédits, de marché et les risques opérationnels sont inhérents à l'activité de la banque. En vertu des dispositions de l'Ordonnance sur les fonds propres, qui transpose les accords de Bâle III, les fonds propres nécessaires sont déterminés en fonction des risques encourus. Ils doivent être cou-

verts par des fonds propres disponibles.

Dans le cadre du groupement RBA, la banque a confié le traitement informatique des données, le giro bancaire, l'administration des titres et du trafic des paiements étrangers à Entris Banking SA et Swisscom SA. Les travaux de boucllements comptables et l'administration des salaires sont externalisés chez Equilas SA. Enfin, la fonction d'audit interne est assurée par Aunexis SA.

Cette externalisation a fait l'objet, conformément aux exigences de la FINMA, de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont tous soumis au secret bancaire.

## 6 Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'influencer sensiblement le patrimoine, la situation financière et le résultat de la banque ne s'est produit depuis la date de clôture.

# 7 Informations se rapportant au bilan, aux opérations hors bilan et au compte de résultat

## 7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

### 7.1.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan

(en milliers de francs)	Couvertures hypothécaires	Nature des couvertures Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts</b> (avant compensation avec les correctifs de valeur)				
Créances sur la clientèle	5'738	8'592	24'164	38'494
Créances hypothécaires				
- immeubles d'habitations	233'256	0	477	233'733
- immeubles commerciaux	1'137	0	0	1'137
- immeubles artisanaux et industriels	53'265	0	311	53'576
- autres	11'199	0	0	11'199
<b>Total des prêts</b> (avant compensation avec les correctifs de valeur)	<b>304'595</b>	<b>8'592</b>	<b>24'952</b>	<b>338'139</b>
Année précédente	307'295	8'345	11'881	327'521
<b>Total des correctifs de valeur compensés avec les prêts</b>				<b>-1'847</b>
Année précédente				-1'594
<b>Total des prêts</b> (après compensation avec les correctifs de valeur)				<b>336'292</b>
Année précédente				325'927
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	0	302	884	1'186
Engagements irrévocables	1'170	0	2'138	3'308
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	474	474
Crédits d'engagements	0	0	0	0
<b>Total hors bilan</b>	<b>1'170</b>	<b>302</b>	<b>3'496</b>	<b>4'968</b>
Année précédente	580	330	3'166	4'076

### 7.1.2 Créances compromises

(en milliers de francs)	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeur individuels
Créances compromises	3'013	2'225	788	788
Année précédente	3'200	2'453	747	747

## 7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
– swaps	0	0	0	0	2'601	53'000
<b>■ Total avant prise en compte des contrats de netting:</b>						
Année de référence	0	0	0	0	2'601	53'000
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0
Année précédente	0	0	0	0	3'311	63'000
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0
				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
<b>■ Total après prise en compte des contrats de netting:</b>						
Année de référence			0	2'601		
Année précédente			0	3'311		

## 7.3 Répartition des immobilisations financières

(en milliers de francs)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de participations	125	141	125	141
– dont participations qualifiées*	0	0	0	0
Métaux précieux	3	3	3	3
<b>■ Total</b>	<b>128</b>	<b>144</b>	<b>128</b>	<b>144</b>
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0	0

\* En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

## 7.4 Présentation des participations

(en milliers de francs)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptation de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements		
Autres participations										
– avec valeur boursière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– sans valeur boursière	485	53	432	0	112	0	0	0	544	0
<b>■ Total des participations</b>	<b>485</b>	<b>53</b>	<b>432</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>544</b>	<b>0</b>

## 7.5 Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de francs)	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
Immeuble à l'usage de la banque	1)	1)	937	0	0	0	-117	0	820
Autres immeubles	380	-130	250	0	0	0	0	0	250
Software acquis séparément ou développés à l'interne	724	-686	38	0	8	0	-27	0	19
Autres immobilisations corporelles	2'395	-2'309	86	0	26	0	-58	0	54
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3'499</b>	<b>-3'125</b>	<b>1'311</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>-202</b>	<b>0</b>	<b>1'143</b>

<sup>1)</sup> Il n'a pas été possible de déterminer la valeur d'acquisition de l'immeuble à l'usage de la banque sans que cela occasionne un coût excessif. Celui-ci est détenu depuis plusieurs dizaines d'années. A partir de l'exercice 2003 nous avons repris les amortissements sur l'immeuble de la banque, selon les directives de la FINMA.

## 7.6 Présentation des valeurs immatérielles

(en milliers de francs)	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Autres valeurs immatérielles	0	0	0	256	0	-51	205
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>256</b>	<b>0</b>	<b>-51</b>	<b>205</b>

Il s'agit des coûts concernant le changement informatique qui aura lieu le 31 décembre 2017.

## 7.7 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de francs)	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation dérivés	2'369	3'017	0	0
Impôts indirects	27	27	168	187
Compte de compensation	10	73	0	0
Obligations de caisse, coupons non échus et emprunts obligataires	0	0	129	103
Autres actifs et autres passifs	0	0	4	7
<b>Total</b>	<b>2'406</b>	<b>3'117</b>	<b>301</b>	<b>297</b>

## 7.8 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements, et les actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de francs)	Valeur comptable	Engagements effectifs
Créances hypothécaires (créances nanties ou cédées pour les emprunts de lettres de gages)	71'126	48'700

## 7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en milliers de francs)	taux de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier Année de référence	Année précédente	Modifications de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel Année de référence / Année précédente	
Caisse de pensions Bafidia	103%	0	0	0	134	134	146

La banque est affiliée à la Caisse de pensions Bafidia à Aarau. L'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Moyennant une réduction de leur rente, les collaborateurs ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. La Caisse est classée comme «orientée sur les prestations» selon Swiss GAAP RPC 16. La détermination des conséquences économiques résulte en principe de la situation économique de chaque institution de prévoyance selon le dernier bouclage annuel, lequel ne doit pas dater de plus de 12 mois. S'il existe des signes (indicateurs) qui indiquent des développements essentiels depuis le dernier bouclage (ex. fluctuation de valeur, liquidation partielle, etc.), ceux-ci doivent être pris en considération. Le Conseil d'administration part du principe qu'en cas d'excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 16, celui-ci doit être utilisé en faveur des assurés. Il n'existe actuellement aucun avantage économique pour les réserves de cotisation de l'employeur.

## 7.10 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

(en milliers de francs)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Montant
Émetteur			
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	1.65%	2017-2025	48'700
<b>Total</b>			<b>48'700</b>

### Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours

Émetteur	D'ici une année	≤ 2 ans	≤ 3 ans	≤ 4 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	1'700	13'000	3'000	7'000	8'000	16'000	48'700
<b>Total</b>	<b>1'700</b>	<b>13'000</b>	<b>3'000</b>	<b>7'000</b>	<b>8'000</b>	<b>16'000</b>	<b>48'700</b>

## 7.11 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de francs)	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différence de change	Intérêts en souffrance et recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	218	0	0	0	0	0	-218	0
Autres provisions	7'277	0	0	0	0	353	-569	7'061
<b>Total des provisions</b>	<b>7'495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>353</b>	<b>-787</b>	<b>7'061</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	6'464	0	0	0	0	740	0	7'204
Correctifs de valeur pour risques de défaillance et risques pays	1'594	0	0	0	19	234	0	1'847
– dont correctifs de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	705	0	0	0	19	64	0	788
– dont correctifs de valeur pour les risques latents	889	0	0	0	0	170	0	1'059

## 7.12 Présentation du capital social

(en milliers de francs)	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions / capital social	1'544	3'088	1'544	1'535	3'070	1'535
- dont libéré	1'544	3'088	1'544	1'535	3'070	1'535
■ Total du capital social	1'544	3'088	1'544	1'535	3'070	1'535

## 7.13 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés aux membres de la direction et du conseil d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

(en milliers de francs)	Nombre de droits de participation		Valeur des droits de participation	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Organes et membres de la direction	28	29	14	14
Collaborateurs	2	3	1	2
■ Total	30	32	15	16

## 7.14 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de francs)	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Affaires d'organes	4'458	4'868	1'021	1'170

Les limites accordées aux organes s'élèvent à TCHF 5'045 au 31 décembre 2016.

## 7.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de francs)	Échéances						Immo- bilisé	Total
	À vue	Dénonçable	≤ 3 mois	≤ 12 mois	≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>Actifs/Instruments financiers</i>								
Liquidités	41'587	-	-	-	-	-	-	41'587
Créances sur les banques	10'434	0	0	0	5'000	0	-	15'434
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	-	0
Créances sur la clientèle	20	8'878	11'897	5'107	8'264	4'215	-	38'381
Créances hypothécaires	143	20'884	12'059	24'643	149'287	90'895	-	297'911
Opérations de négoce	0	-	-	-	-	-	-	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	0	-	-	-	-	-	-	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	-	-	-	-	-	-	0
Immobilisations financières	128	0	0	0	0	0	0	128
■ Total	52'312	29'762	23'956	29'750	162'551	95'110	0	393'441
Année précédente	46'099	31'445	24'577	29'832	148'520	101'348	0	381'821



## 7.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (suite)

(en milliers de francs)	À vue	Dénouçable	Échéances				Immo- bilisé	Total
			≤ 3 mois	≤ 12 mois	≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>Capitaux étrangers/ Instruments financiers</i>								
Engagements envers les banques	11'607	0	0	0	0	0	-	11'607
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	-	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	45'832	205'209	0	1'000	0	0	-	252'041
Engagements résultant des opérations de négoce	0	-	-	-	-	-	-	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'601	-	-	-	-	-	-	2'601
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	-	-	-	-	-	-	0
Obligations de caisse	-	-	2'190	4'278	25'655	11'348	-	43'471
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	0	1'700	31'000	16'000	-	48'700
■ Total	<b>60'040</b>	<b>205'209</b>	<b>2'190</b>	<b>6'978</b>	<b>56'655</b>	<b>27'348</b>	<b>0</b>	<b>358'420</b>
Année précédente	58'904	189'588	1'927	11'320	52'685	33'852	0	348'276

## 7.16 Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaire	0	0
Garanties et similaires	723	737
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	463	260
■ Total des engagements conditionnels	<b>1'186</b>	<b>997</b>

## 7.17 Répartition des charges de personnel

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Rémunérations (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, salaires et allocations)	1'175	1'223
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	0	0
Prestations sociales	178	194
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	87	98
■ Total des charges de personnel	<b>1'440</b>	<b>1'515</b>

## 7.18 Répartition des autres charges d'exploitation

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Coûts des locaux	80	76
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	769	746
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	27	29
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	100	89
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	100	89
– dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	644	585
– dont rémunération pour une éventuelle garantie étatique	0	0
■ Total des autres charges d'exploitation	1'620	1'525

## 7.19 Commentaires sur les pertes significatives, les produits et charges extraordinaires ainsi que les dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de correctifs de valeurs et provisions libérées

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
<i>Produits extraordinaires</i>		
Versements de RBA-Futura	130	130
Dissolution de la provision sur immeuble	118	122
Dissolution de la provision sur risque de taux	400	0
Autres produits extraordinaires	11	67
■ Total des produits extraordinaires	659	319
<i>Charges extraordinaires</i>		
Ajustement provision forfaitaire	53	0
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux	740	444
■ Total des charges extraordinaires	793	444

## 7.20 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Charges pour impôts courants	337	451
Charges pour impôts latents	0	0
■ Total des impôts	337	451
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat d'exploitation	27%	25%

# Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23  
Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle - Epalinges  
Case postale 7690  
1002 Lausanne

## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne de Cossonay, société coopérative, Cossonay

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne de Cossonay, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 16 mars 2017

BDO SA

Patrick Cattin

Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo

Expert-réviseur agréé

# Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

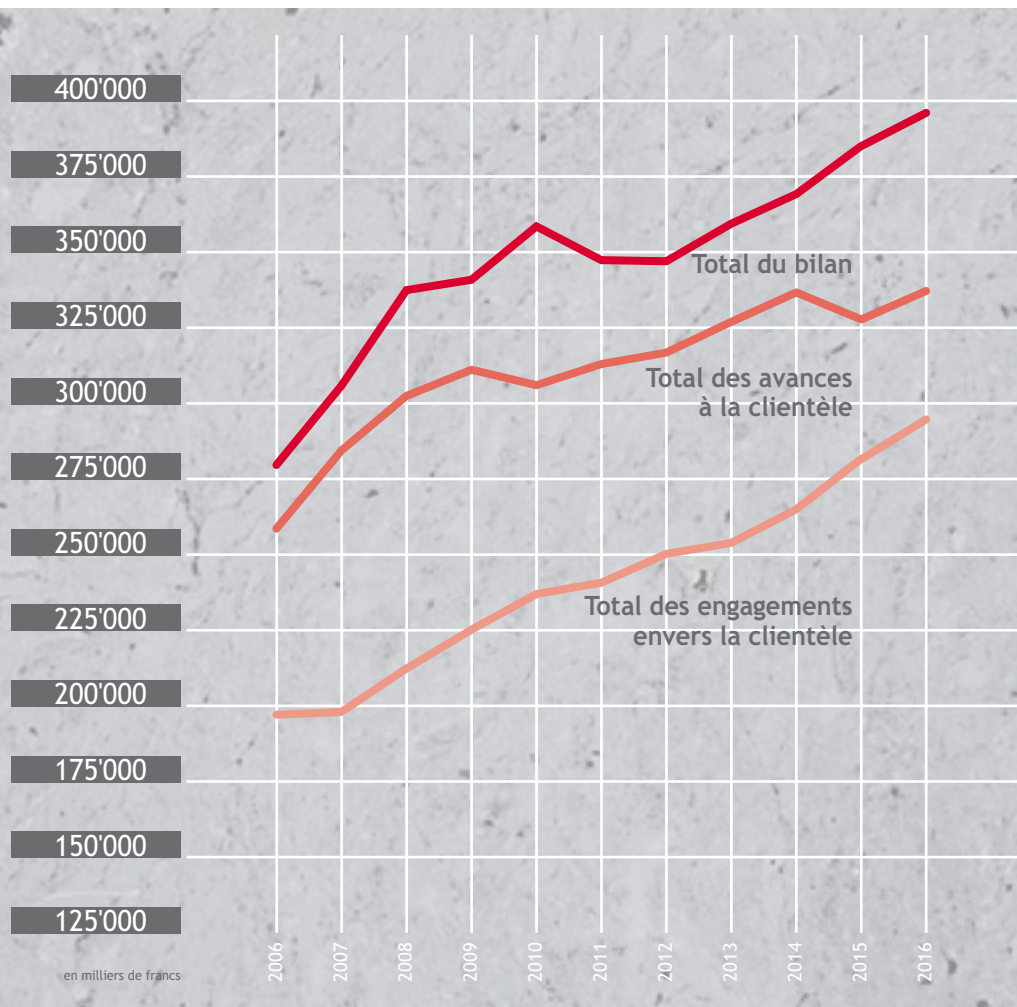
Selon Circ. FINMA 2008/22 (publication partielle dans le sens du Cm 7 ss.)  
(en milliers de francs)

## Exigences en matière de fonds propres

	Approche utilisée	2016	2015
Fonds propres pris en compte		30'336	29'211
Fonds propres de base durs (CET1)		30'336	29'211
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		0	0
Fonds propres de base (T1)		30'336	29'211
Fonds propres complémentaires (T2)		0	0
Fonds propres nécessaires (fonds propres minimaux)		14'176	12'818
Risques de crédit	standard internationale	13'325	11'840
Risques sans contrepartie	standard internationale	91	299
Risques de marché	de minimis	4	5
Risques opérationnels	indicateur de base	756	783
(-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires		-	-109
Volant anticyclique		1'906	1'896
Somme des positions pondérées en fonction du risque		177'202	160'226
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque		1.08%	1.18%
Ratios de fonds propres			
Ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1)		17.12%	18.23%
Ratio des fonds propres de base (ratio T1)		17.12%	18.23%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		17.12%	18.23%
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)		6.20%	5.68%
Fonds propres minimaux		4.50%	4.50%
Volant de fonds propres		0.63%	0.00%
Volant anticyclique		1.08%	1.18%
CET1 selon les standards minimaux de Bâle disponibles après déduction des exigences en AT1 et T2		13.62%	14.73%
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)		8.08%	8.18%
Objectif de la catégorie de banque 5		7.00%	7.00%
Volant anticyclique		1.08%	1.18%
CET1 disponible		13.62%	14.73%

## Exigences en matière de fonds propres (suite)

	Année de référence	Année précédente
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon annexe 8 OFR)	9.58%	9.68%
Objectif de la catégorie de banque 5	8.50%	8.50%
Volant anticyclique	1.08%	1.18%
T1 disponible	15.12%	16.23%
Objectif pour les fonds propres de base (selon annexe 8 OFR)	11.58%	11.68%
Objectif de la catégorie de banque 5	10.50%	10.50%
Volant anticyclique	1.08%	1.18%
Fonds propres réglementaires disponibles	17.12%	18.23%
<b>Leverage Ratio</b>		
Leverage Ratio	7.54%	7.50%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	30'336	29'211
Engagement global (Pos. 021)	402'530	389'517
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>		
Ratio pour la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre	138%	135%
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre	134%	265%
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre	152%	362%
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre	121%	186%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre	35'440	32'623
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre	40'305	40'640
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre	42'240	32'696
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre	40'713	32'331
Flux nets de trésorerie		
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre	25'672	24'174
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre	30'149	15'316
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre	27'787	9'039
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre	33'690	17'346



## Évolution du bilan

(en milliers de francs)	Créances sur la clientèle	Créances hypothécaires	Dépôts d'épargne*	Obligations de caisse	Total du bilan
2006	27'545	231'114	125'677	31'624	280'322
2007	28'632	255'737	119'879	33'816	306'403
2008	32'464	269'904	121'460	53'458	337'860
2009	38'876	272'122	137'835	49'109	341'272
2010	26'026	279'882	151'182	37'956	358'832
2011	25'775	287'082	145'582	51'473	347'738
2012	26'887	289'752	167'197	50'112	347'371
2013	27'008	298'945	174'903	46'998	361'108
2014	24'598	310'025	182'955	48'900	371'818
2015	23'353	302'574	190'675	48'597	386'813
2016	38'381	297'911	205'941	43'471	397'848

\*selon nouvelle présentation des comptes (dès 2012, comptes salaires, Evolutis 12-25 et privés inclus dans les dépôts d'épargne).



Tous devant!

**CEDC BANQUE**

Votre banque  
régionale  
fondée en 1833

Rue du Temple 2 ■ 1304 Cossonay

tél.: 021 863 13 13  
fax: 021 863 13 10

Tous les jours 7.30 à 12.00 et 13.30 à 16.45  
sauf le jeudi 7.30 à 12.00 et 13.30 à 18.00

Agence  
Route de Mex 2 ■ 1036 Sullens

tél.: 021 863 13 13

Tous les jours 14.00 à 17.45

[www.cedc.ch](http://www.cedc.ch)